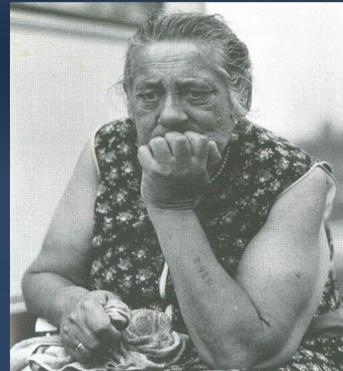


GENS DU VOYAGE OU TZIGANES ? QUI SONT-ILS ?

Les Tziganes, présents dans de très nombreux pays, représentent de 8 à 10 millions de personnes en Europe et, selon les estimations, entre 350 000 et 500 000 en France.

Les termes Tziganes et Gens du Voyage désignent les mêmes personnes. Pour la population française non initiée, plusieurs termes sont utilisés selon les régions : Bohémiens, Romanichels, Nomades, Rabouins, Barraquins...

Les Gens du Voyage eux-mêmes préfèrent cette appellation car celle de Tziganes leur rappelle des périodes très sombres de leur histoire : pendant la seconde guerre mondiale, les nazis tatouaient dans les camps de la mort sur l'avant-bras l'abréviation « Z » (pour Zigeuner), suivie du numéro de matricule du détenu.



Eux-mêmes savent se distinguer selon leurs ethnies (pourtant, de nombreux mariages interethniques ont eu lieu au fil des siècles) et surtout se reconnaître par leurs noms de familles : les Manouches, les Yéniches, les Roms, les Sintés, les Catalans, les Espagnols et ceux qu'ils appellent entre eux les Voyageurs (issus d'unions avec les sédentaires des pays traversés). Mais depuis quelques temps, des nouveaux termes apparaissent à la demande des intéressés : Circassiens, Fêtiers (Forains)...

Faire partie des Gens du Voyage n'est pas le choix d'une vie marginale dans la société, mais bien un mode de vie culturel transmis de génération en génération.



Les Gens du Voyage vont aujourd'hui vers les lieux où ils trouveront la possibilité de travailler et d'avoir un accès à la consommation, à l'éducation pour leurs enfants, à la facilité administrative et à de bons centres hospitaliers. Ils se rapprochent donc de plus en plus souvent des grandes villes, et sont donc de moins en moins des gens de la ruralité.

LES DIFFERENTES ETHNIES

Les Manouches

Leur nom signifie « être humain, ou homme de la cendre ». Ils représentent une proportion importante des Gens du Voyage en France. Leurs migrations les ont fait passer par l'Europe centrale et par l'Allemagne, comme en témoignent leurs noms de familles qui sont de consonance germanique (Reinhard, Weiss, Ziegler...).

Les Yéniches

Les Yéniches constituent un groupe ethnique européen. Certains disent qu'ils sont des descendants de commerçants juifs itinérants. Ils semblent originaires de la région du Palatinat en Allemagne, traversée par le Rhin, où ils trouvaient l'osier pour fabriquer des paniers et la paille des marais pour le rempaillage des chaises. Du fait de leur nomadisme et de leur commerce, ils ont rencontré il y a plusieurs siècles les ethnies dont nous venons de parler, en particulier les Manouches, et s'y sont progressivement joints. Les mariages entre ethnies ont contribué à ce rapprochement. Ils sont nombreux sur l'ensemble du territoire national : ils seraient le plus grand groupe de Gens du Voyage en France. C'est en 1714 qu'on trouve le premier document mentionnant le nom de « Yéniche ».

Les Roms

Pour le citoyen lambda, un terme couramment employé (souvent à tort) dans les médias et que l'on assimile à tous les Gens du Voyage est Roms : ce terme sert à regrouper sous un seul vocable des ensembles variés de populations qui auraient des mœurs communes. Les Roms dont parlent actuellement les médias sont les derniers arrivés en France au cours des migrations, suite à l'ouverture des pays de l'Est depuis quelques décennies. Ils ont fui les conditions misérables dans lesquelles ils se trouvaient, et sont en France concentrés dans quelques grandes villes. Leur habitat est très précaire (souvent des bidonvilles) et ils ne voyagent pas. La plupart vivent de petits travaux, car étant en situation irrégulière, il leur est difficile d'accéder au marché de l'emploi. Il ne faut pas les confondre avec les Roms de France, arrivés il y a plusieurs siècles, qui eux sont des Gens du Voyage à part entière, ayant toujours vécu en caravanes et qui sont commerçants ou artisans. Le nom « Rom/Romni » signifie, comme dans la plupart des langues indo-aryennes actuelles, « l'homme/la femme ».

Les Gitans

Les Gitans Espagnols, issus de la migration ordonnée par la Reine Isabelle, vivent surtout dans le sud de la France. Très peu voyagent encore, ils sont sédentarisés depuis des siècles et habitent dans les cités des grandes villes (Montpellier, Marseille, Bordeaux...).

Il ne faut pas les confondre avec les Gitans Catalans : eux aussi se trouvent dans le sud de la France (Perpignan, Montpellier...), pratiquement aucun Gitan Catalan ne voyage mais leurs traditions perdurent et ne cessent de se transmettre de génération en génération. Tous les Gitans portent des noms d'origine espagnole.

Les Sintés

Ce sont des Gens du Voyage qui ont transité par l'Italie. Là aussi, leurs noms de famille (Riviera, Boglioni...) le rappellent.



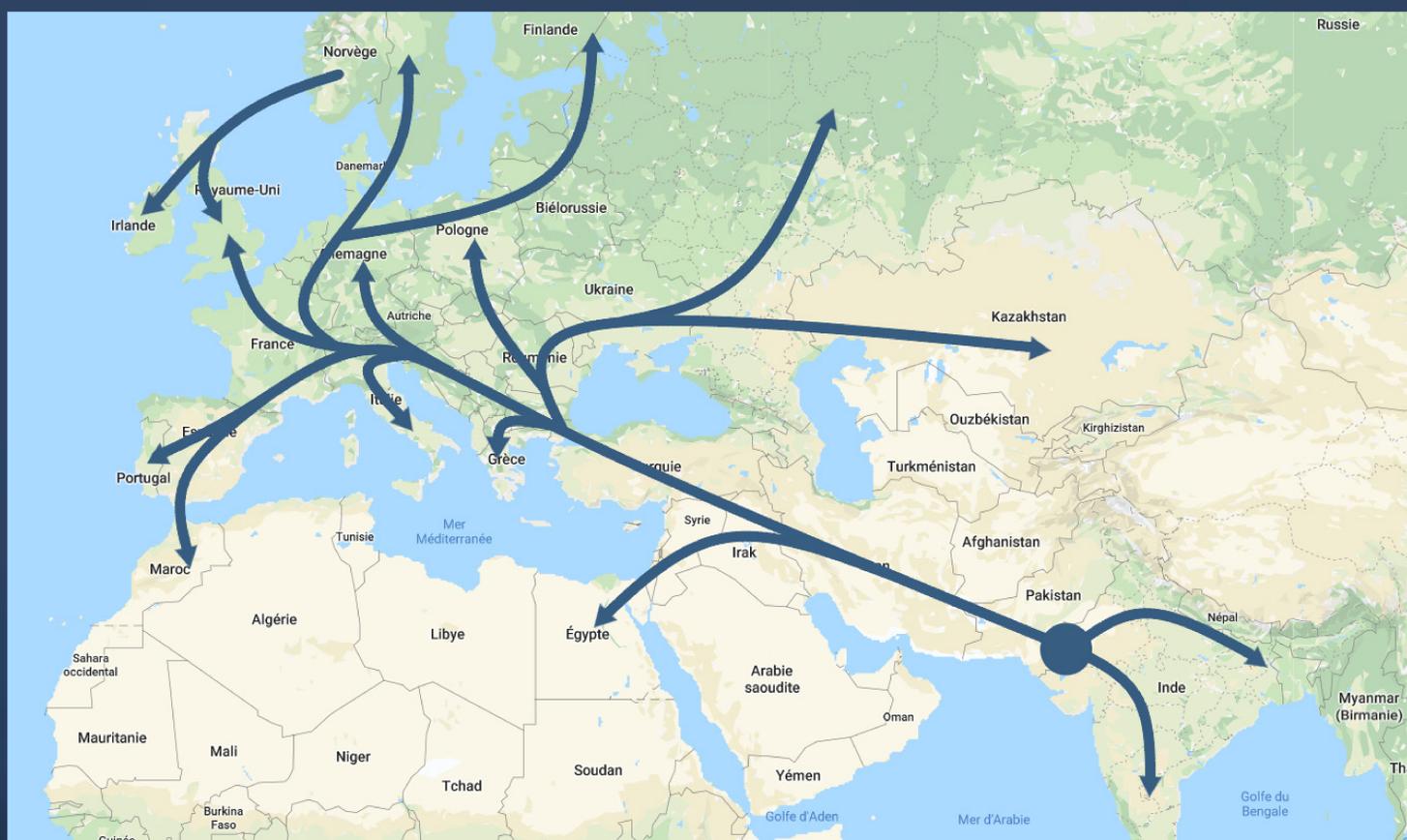
Mères manouche, yéniche, sinti, gitane, rom et sédentaire accompagnées de leurs enfants.

D'OU VIENNENT-ILS ?

Les Gens du Voyage, selon les recherches, constitueraient un peuple d'origine indienne, dont les ancêtres sont venus de la moyenne vallée du Gange, au nord de l'Inde, il y a environ 1000 ans : cela a été établi notamment par des chercheurs du 18ème siècle qui ont étudié la langue romani et l'ont comparée à d'autres langues parlées en Inde, relevant de nombreuses similitudes. On ne sait pas s'ils étaient établis en Inde ou s'ils étaient déjà nomades, auquel cas l'Inde n'aurait été à l'époque qu'une étape dans leurs déplacements. Aujourd'hui, plusieurs dizaines de millions de Gens du Voyage vivent toujours en Inde.

Au fur et à mesure des siècles et des déplacements, ces populations n'ont cessé de se mélanger avec celles des nombreux pays qu'elles traversaient.

Au 11ème siècle, un Sultan turc, Mahmoud de Ghazni (ville située dans l'Afghanistan actuel), effectue des raids dans le nord de l'Inde pour piller les plus belles villes et se procurer de nombreux esclaves qu'il vend à d'autres Turcs du nord de l'Iran et du Turkménistan actuels pour leurs compétences de forgerons, dresseurs, musiciens, soigneurs...



Beaucoup d'esclaves affranchis émigrent ensuite vers Constantinople et dans les comptoirs vénitiens du sud de la Turquie : ils s'installent comme artisans ou commerçants, et certains louent leurs compétences artisanales ou militaires à différentes armées (13ème siècle).

Les Turcs donnèrent à certains d'entre eux le surnom de Çigan, du persan Tschugan, signifiant « marchands de chevaux » : c'est l'origine du nom Tzigane. En récompense pour l'une de leurs compagnies militaires, on lui offre l'administration d'un petit territoire situé dans le Péloponnèse, que l'on va nommer la « Petite Egypte » : c'est de cette époque que date leur surnom d'Égyptiens, qui donnera Gitanos en espagnol et Gypsies en anglais. Certains sont même anoblis et deviennent comtes ou ducs.



Le duc Michel à son arrivée à Strasbourg en 1418

L'empereur d'Allemagne, qui est aussi roi de Bohême, leur fournit des sauf-conduits, sorte de passeports qui leur ont valu l'appellation de « Bohémiens ».

En 1418, 14 000 réfugiés, conduits par les ducs et comtes de la Petite Egypte, arrivent à Strasbourg. Selon les documents de l'époque, « leur chef s'appelait le duc Michel et possédait 50 chevaux ». Beaucoup serviront dans les armées des grands seigneurs et des monarques de l'Europe occidentale.

En France, Louis XIV va les bannir et, d'expulsions en expulsions, ils sont contraints de développer des stratégies d'itinérance et de subsistance.

Leurs coutumes, leur façon de vivre, leurs tenues vestimentaires inquiètent les paysans de l'époque et cette peur de l'inconnu va installer dans les campagnes des discours et des attitudes de méfiance, parfois de haine.

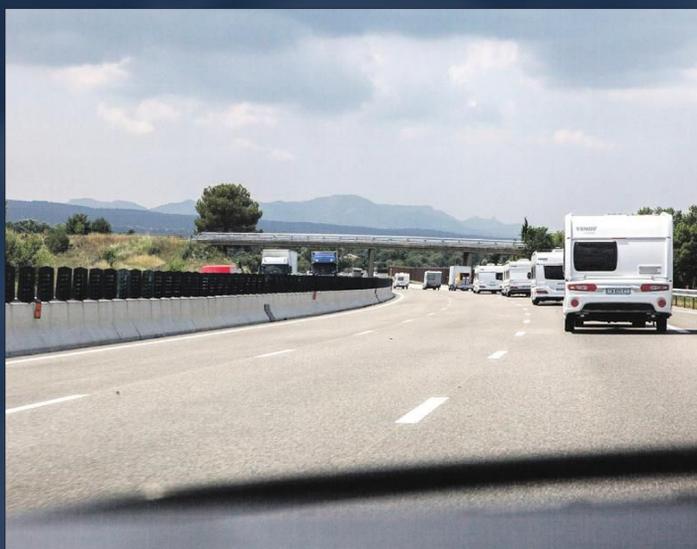
A la fin du 19ème siècle, suite à l'abolition de l'esclavage en Roumanie, de nombreux Roms arrivent en France. A la même époque, lors de l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'Allemagne, beaucoup de Manouches et des Yéniches optent pour la France.

Des Sintés arrivent également en France, originaires du Piémont en Italie.



LES TRADITIONS ET COUTUMES

Même si certains sont sédentarisés ou ne se déplacent qu'une partie de l'année, le voyage reste un point essentiel de leur mode de vie, associé actuellement à la caravane, mais pendant très longtemps et encore aujourd'hui pour certaines familles à la roulotte à chevaux : les déplacements, qui ont plutôt lieu à partir du printemps jusqu'à l'automne, sont souvent liés aux activités économiques des Gens du Voyage, aux liens et événements familiaux, et aux rassemblements religieux ou spirituels (pèlerinages, missions évangéliques itinérantes, retraites spirituelles et conventions).



La transmission des valeurs, des coutumes et souvent du métier (voir panneau suivant) se fait essentiellement par la famille, si importante chez eux : elle a un sens beaucoup plus large que chez les sédentaires, incluant plusieurs générations et des liens de parenté relativement lointains. Cela n'empêche pas la scolarisation surtout en période hivernale. Pour les jeunes adolescents, un service du C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance) est dédié et quelques caravanes-écoles sont présentes sur des aires d'accueil. Signalons que l'enfant reçoit souvent à sa naissance, en plus de son nom de famille et de son prénom d'état civil, un surnom par lequel il sera appelé toute sa vie (sauf bien sûr dans les papiers administratifs). Des rassemblements familiaux importants ont lieu notamment lors d'une hospitalisation, d'un mariage ou d'un décès : des dizaines, voire des centaines de personnes de la famille et des amis se regroupent pour entourer les proches.

Notons cependant qu'on ne parle pas des morts : quand un être cher disparaît, vient la période de deuil, le deuil dure aussi longtemps que la douleur persiste, mais la pudeur veut que l'on ne parle plus de la personne.

LES METIERS

Certains métiers traditionnels (rempilage de chaises, vente d'objets au porte à porte, fabrications artisanales en osier, en étain...) ont tendance à décliner. Il en est de même du recyclage, notamment des métaux, car les nouveaux circuits de récupération font que ce domaine devient moins favorable aux Gens du Voyage.

D'autres activités, exercées depuis de nombreuses générations par certaines familles, se perpétuent (travaux agricoles saisonniers, commerce sur les marchés, fêtes foraines, parcs d'attractions, cirques...).

Il faut noter qu'il existe, chez les Gens du Voyage, une réelle polyvalence des activités économiques, au plus près des besoins repérés, avec une flexibilité, une adaptabilité remarquables. Les métiers s'exercent assez souvent selon une économie du partage, fondée sur l'engagement oral et la confiance : il s'agit d'une association plus ou moins temporaire de personnes en fonction des compétences et outils exigés.

Les Gens du Voyage ont donc su trouver de nouveaux débouchés, souvent dans le nettoyage de façades et de toitures, la peinture des bâtiments, l'entretien des jardins et des haies, l'élagage...

Démarcher à domicile pour trouver des chantiers dans ces domaines, c'est chiner en langage de voyageur. Souvent, les jeunes apprennent puis adoptent le métier exercé par leurs parents.

Certains exercent une activité salariée dans le privé, dans une collectivité ou une administration.

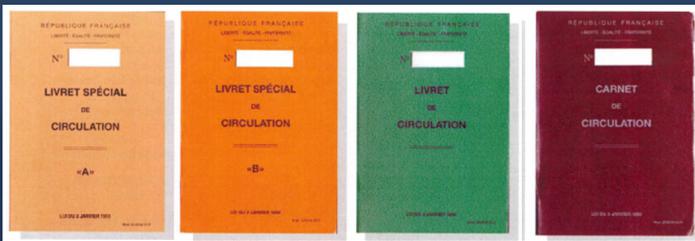


DISCRIMINATIONS ADMINISTRATIVES

En France, une législation particulière existe depuis 1789 pour ceux qu'on appelle aujourd'hui Gens du Voyage : cette expression n'est apparue que dans la seconde moitié du 20ème siècle pour désigner ceux qui résident dans un « abri mobile terrestre » : tente, roulotte puis caravane.

Auparavant, l'administration parlait de « bohémiens et saltimbanques, forains et nomades », et avait pris envers eux des mesures spécifiques dès le 19ème siècle. Ils étaient ainsi recensés et suivis dans chaque commune où ils venaient s'installer. Dès 1912, ils devaient posséder dès 13 ans des carnets d'identité spécifiques. Des relevés anthropométriques, inventés à l'origine par Alphonse Bertillon pour les criminels et les aliénés, étaient effectués, les empreintes digitales et des photographies relevées systématiquement...

Pendant la seconde guerre mondiale, le gouvernement de Vichy les astreignit à se présenter à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche et les assigna à résidence. La France a participé à leur déportation vers l'Allemagne ou la Pologne. Le gouvernement créa aussi des camps de concentration dans certains départements, qui ne furent supprimés qu'en 1946 : le dernier à l'être fut celui d'Angoulême à la date du 1er juin 1946, soit plus d'un an après l'armistice. Les conditions de vie y étaient évidemment déplorables, et ceux qui en sortirent avaient la plupart du temps tout perdu. Ce n'est que le 29 octobre 2016, lors de son discours à Montreuil-Bellay (49) à l'emplacement d'un ancien camp, que le Président de République François Hollande reconnut officiellement la responsabilité de la France dans l'internement des nomades pendant cette période.



Loi de 1969 - Titres de circulation



Carnet anthropométrique 1912-1969

Après la guerre, le gouvernement demanda aux préfets de tenter de conserver la stabilisation acquise de certains nomades et d'appliquer à nouveau avec sévérité la loi de 1912 : les carnets anthropométriques réapparurent, avec une surveillance et un contrôle, notamment par visas, et une accumulation de recensements pendant deux décennies.

En 1949 est cependant créée une commission interministérielle qui aboutit à la formation d'une association scientifique et sociale pour étudier les populations d'origine nomade, et qui fait réaliser un état des terrains d'accueil ou de stationnement aménagé. Une note s'en suivra avec pour objectif l'institution de mesures plus compréhensives vis-à-vis des Tziganes, pour leur assurer des lieux de stationnement, un service social spécialisé, un travail régulier source de revenus, une instruction primaire et une formation professionnelle.

La mise en œuvre de ces mesures sera néanmoins très longue.

Des recensements totalement anonymes ont lieu en 1960 et 1961 des personnes d'origine nomade, avec création de trois catégories : les itinérants se déplaçant de façon permanente ; les semi-sédentaires se déplaçant une partie de l'année, généralement à la belle saison ; les sédentaires fixés localement et ayant en principe cessé de voyager. Environ 80 000 individus sont ainsi comptabilisés, représentant un peu moins de 18 000 familles.

Cette catégorisation et ces recensements auront des conséquences durables, notamment dans les schémas départementaux d'accueil et d'habitation des Gens du Voyage, même si ce regard a été largement critiqué en 2006, considéré comme une vision simplificatrice et réductrice.

Quelques décennies plus tard, le dispositif d'élection de domicile va se développer, permettant l'ouverture de certains droits (RMI, CMU...), et de nombreuses associations comblent un vide administratif en proposant aux Gens du Voyage une domiciliation postale pour leur permettre d'accéder à leurs droits.

En 1969, une nouvelle loi crée officiellement la catégorie administrative « Gens du Voyage ». Elle institue un livret ou un carnet de circulation (selon les situations) valable cinq ans et prorogable par l'autorité administrative, obligatoire à partir de 16 ans.

Les Gens du Voyage doivent également demander à être rattachés à une commune, suivant plusieurs critères (motivation, justification, quota de 3/100 de la population municipale, décision préfectorale après avis motivé du maire concerné). Cette commune de rattachement permet la célébration des mariages, l'inscription sur la liste électorale après trois ans de rattachement ininterrompu, l'accomplissement des démarches fiscales, de sécurité sociale, de droits liés au chômage et l'inscription au service national. Cette création d'une commune de rattachement est pensée par le gouvernement comme une incitation à une sédentarisation progressive.

La loi Besson de 1990, affinée par une seconde loi en 2000, oblige les communes de plus de 5000 habitants à se doter d'aires d'accueil équipées. Son application ne s'est pas toujours faite assez rapidement, certaines communes ne l'ont même jamais appliquée, alors que la nécessité de tels emplacements d'accueil paraît flagrante. La compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion de ces aires d'accueil a été transférée à l'intercommunalité en 2014 et 2015. Depuis 15 ans, le « Forum Européen Roms et Gens du Voyage » siège à Strasbourg au sein du Conseil de l'Europe et travaille avec les organisations de l'ensemble des pays membres pour lutter contre les discriminations. L'ASNIT y participe.

La loi Dalo de 2007 va instituer un droit à la domiciliation et réformer en profondeur l'élection de domicile : les personnes « sans domicile stable » doivent obligatoirement élire domicile auprès d'un CCAS ou d'un organisme agréé par le préfet : cela leur ouvre l'exercice de l'ensemble des droits, des prestations sociales ou l'accès à des services essentiels (banque, assurance). Cependant, la circulaire d'application reste confuse quant à la définition des Gens du Voyage et quant à l'exclusion des personnes itinérantes de passage (une présence physique tous les trois mois auprès de l'organisme de domiciliation est exigée, créant une entrave à la liberté d'aller et venir sur le territoire).

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a condamné la France pour violation de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, estimant que la France ne respectait pas le principe de libre circulation en imposant aux gens du voyage, aux travers des dispositions de la loi du 3 janvier 1969, de faire viser régulièrement leur titre de circulation auprès des forces de l'ordre, sous peine de contravention. La décision, qui date du 28 mars, a été rendue publique le 14 mai dernier par la Fnasat (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage). Ce Pacte, élaboré en 1966 par l'ONU, rend contraignant pour les états signataires certains principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Cette décision fait suite à une requête déposée en 2010 par un membre de la communauté des gens du voyage qui, le 29 février 2004, lors d'un contrôle routier, avait présenté son titre de circulation non tamponné depuis six mois alors que ses papiers d'identité comportaient comme adresse la mention d'un titre de circulation et d'une commune de rattachement, l'identifiant clairement à la catégorie administrative « gens du voyage » aux termes de la loi du 3 janvier 1969.

Dans sa communication, le Comité des droits de l'homme observe que la France « n'a pas démontré que la nécessité de faire viser le carnet de circulation à intervalles rapprochés, ainsi que d'assortir cette obligation de contraventions pénales sont des mesures nécessaires et proportionnelles au résultat escompté ». Le Comité « en conclut qu'une telle restriction » n'est « pas compatible avec les conditions établies au paragraphe 3 de l'article 12 » et constitue donc une violation de cet article du PIDCP.

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a donné six mois à la France pour modifier la loi du 3 janvier 1969.

Critiquée depuis longtemps par les intéressés eux-mêmes, les associations les représentant et par de nombreux élus, dont plusieurs parlementaires, la loi du 3 janvier 1969 reste pourtant toujours en vigueur aujourd'hui. Pour l'instant, seul le Conseil constitutionnel est arrivé à faire bouger un peu les choses, en abrogeant le 5 octobre 2012 trois de ses dispositions, supprimant notamment la différence entre les deux titres de circulation (carnet et livret) et la peine d'emprisonnement encourue par les personnes itinérantes manquant à leurs obligations de contrôle (lire Maire info du 8 octobre 2012). Depuis, les propositions de loi visant la modification, voire l'abrogation de la loi de janvier 1969, se succèdent sur le bureau du Sénat ou sur celui de l'Assemblée nationale (lire Maire info du 16 décembre 2013). Régulièrement évoquée depuis quelques mois, la proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale le 5 décembre dernier par le groupe socialiste, n'est toujours pas inscrite à l'ordre du jour. Il en est de même au Sénat pour la proposition écologiste rédigée dans le même sens et déposée en juin 2012.

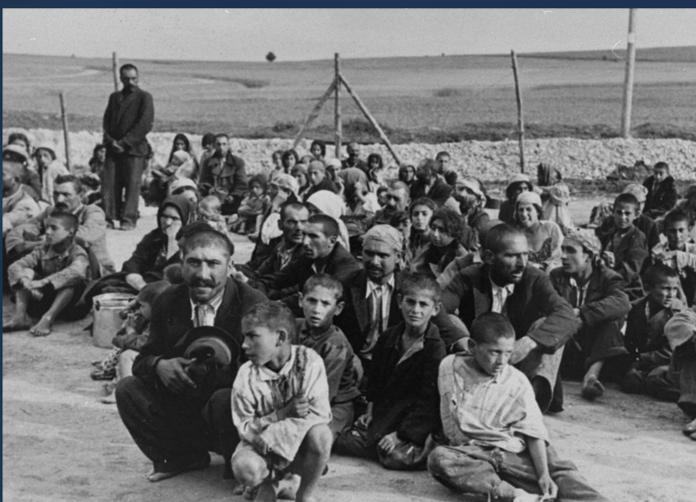
« Il faut faire cesser cette législation d'exception qui porte atteinte à la liberté de circulation et entrave l'unicité de la République », avait déclaré en décembre 2013 Cécile Duflot, alors ministre du Logement.

En 2017, une loi relative à l'égalité et à la citoyenneté supprime définitivement les titres de circulation et la commune de rattachement qui était source de complexité et de confusion. C'est la fin d'un contrôle administratif issu des législations du 19ème siècle, créant en quelque sorte un statut de sous-citoyen, des discriminations légales et une inégalité de droit flagrante. Cependant, ce n'est pas du tout la fin des tracasseries administratives, en particulier dans le domaine du logement : certains maires interdisent sur leur commune le stationnement à l'année (ou sur de longues périodes) des caravanes hors des terrains réservés, pourtant trop peu nombreux.

Il serait nécessaire de proposer des offres variées et d'adapter l'habitat au mode de vie des Gens du Voyage, notamment en développant les terrains familiaux avec caravanes et construction en dur, et en permettant un accès au foncier (souvent, les familles n'arrivent qu'à être propriétaires en zone agricole, ce qui ne permet pas de se loger dans la légalité, d'avoir accès à l'eau et à l'électricité).

PERSECUTIONS

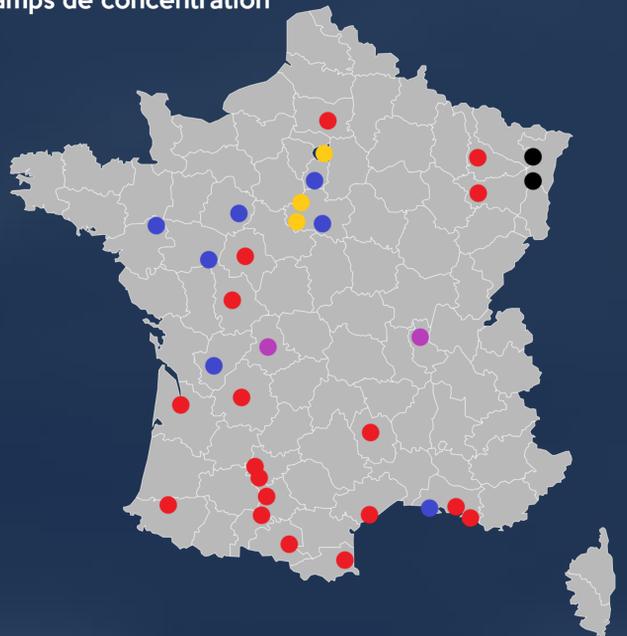
Pendant des siècles dans certains pays d'Europe, les Tziganes furent considérés et traités comme des esclaves, alors que dans d'autres, ils étaient étroitement contrôlés et souvent méprisés et rejetés. Dès le début du 20ème siècle, l'expression « fléau tzigane » était déjà employée en Allemagne, et l'arrivée d'Hitler au pouvoir fut le début d'une catastrophe : les nazis procédèrent au génocide de la plupart des Tziganes d'Europe, plusieurs centaines de milliers furent exterminés dans les camps ou abattus dans des bois.



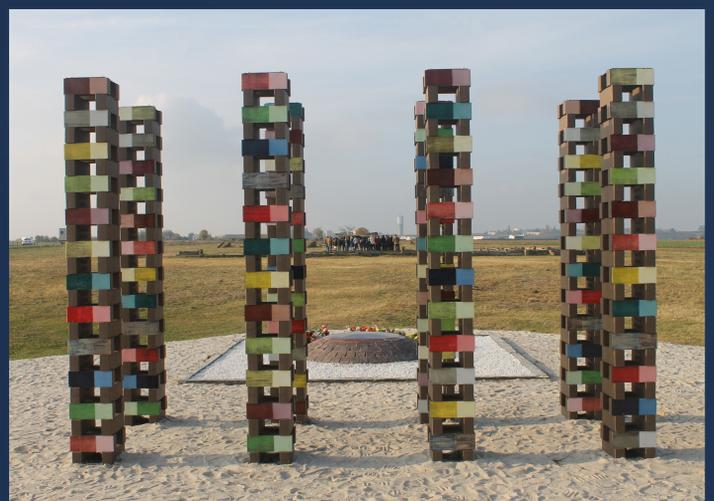
Différents rapports français, européens ou émanant du Comité des droits de l'homme de l'ONU dénoncent les atteintes aux droits civils et politiques des Gens du Voyage. Parallèlement, face au durcissement de certaines mesures sécuritaires, a lieu une réelle prise de conscience des Voyageurs concernant les discriminations légales qu'ils subissent. Une nouvelle réforme entre en vigueur en 2016 avec notamment l'assouplissement de l'obligation de présence qui devient obligation de manifestation physique ou téléphonique, une instruction ministérielle plus claire, la création d'un formulaire de demande pour l'élection de domicile et l'institution de schémas départementaux de domiciliation.



- Camps réservés aux juifs
- Camps pour tsiganes
- Camps d'internement "mixtes"
- Camps de rassemblement avant déportation
- Camps de concentration



Les camps d'internement et de déportation



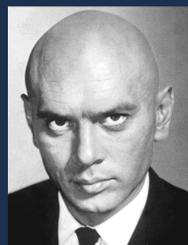
Le 29 octobre 2016, une cérémonie d'hommage national des 70 ans de la fermeture des derniers camps français d'internement de nomades s'est tenue et une stèle commémorative a été inaugurée en présence du président de la république François Hollande, lequel reconnu à cette occasion la responsabilité de la France dans ces internements.

LES MUSICIENS, ARTISTES ET SPORTIFS

De nombreux musiciens, artistes et sportifs de talent sont des Gens du Voyage, même si le grand public l'ignore souvent. Qui sait par exemple qu'Edith Piaf, Yul Brynner et tant d'autres sont issus de la grande famille du Voyage ?



Édith Piaf



Yul Brynner



Manitas de Plata

Django Reinhardt



Orchestre Vie et Lumière

Tout en empruntant des traditions musicales aux pays qu'ils traversaient, ils ont su créer leurs propres styles, immédiatement reconnaissables. On pense bien sûr au flamenco espagnol, associé à la danse, dont Manitas de Plata fut l'une des grandes figures et qui est joué par des groupes actuellement célèbres.

Django Reinhardt, l'un des guitaristes les plus doués du 20ème siècle, fut le précurseur du « jazz manouche » : né en 1910, il enregistre son premier disque en 1928 mais perd cette même année l'usage de deux doigts de la main gauche dans un incendie. Il s'obstine, rééduque ses doigts sur sa guitare en développant une nouvelle technique tenant compte de son handicap : son talent et sa virtuosité sont vite découverts et en 1934, il fonde avec le violoniste Stéphane Grappelli le quintette du Hot Club de France, dans lequel son frère Joseph joue la guitare rythmique. Django décède en 1953 d'une congestion cérébrale, mais demeure un modèle et une source d'inspiration pour de nombreux musiciens de jazz, tziganes et sédentaires.

Les grandes familles des arts du Cirque, comme les Bouglione, les Gruss et les Zavatta, sont bien connues depuis des générations, se transmettant leur savoir-faire tout en le renouvelant sans cesse.



Enfin, des champions sportifs actuels, notamment dans le domaine de la boxe (champions de France, d'Europe et du monde) et du football (dans les premières ligues de championnats nationaux en Europe, et dans diverses équipes nationales), sont également des Gens du Voyage.



Nous souhaitons aussi citer l'écrivain Matéo Maximoff, premier auteur littéraire tzigane en langue française.

LA RELIGION ET LA FOI

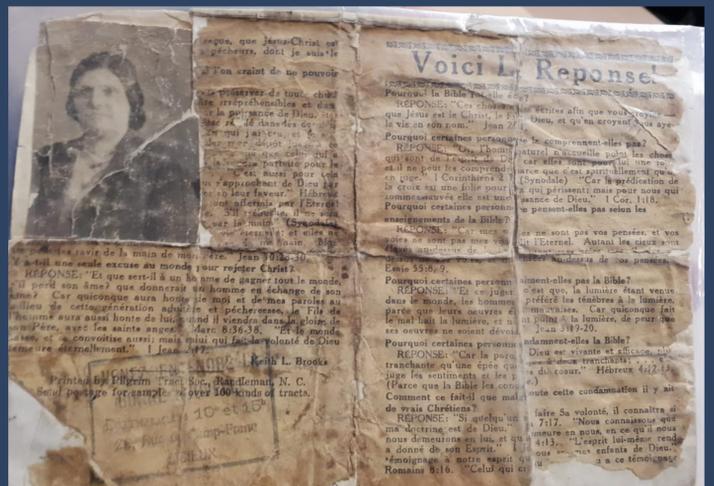
La plupart du temps, les Gens du Voyage, au cours de leurs migrations, ont adopté la religion du pays dans lequel ils s'étaient installés. C'est ainsi qu'en France, la majorité d'entre eux, jusqu'à une date récente, étaient catholiques plus ou moins pratiquants. Les pèlerinages aux Saintes-Maries de la mer, bien connus, font partie de cette tradition.



Cependant, à partir de 1950, le protestantisme évangélique tzigane fait partie des mouvements de Réveil qui ont dynamisé le christianisme. Il est profondément enraciné dans la Bible. Son origine et une grande partie de son histoire sont liées à l'œuvre d'un pasteur sédentaire, Clément Le Cossec.

A Lille, il rencontre pour la première fois la communauté des Gens du Voyage et leur prêche l'Évangile. Il décide au bout de quelques jours d'aller leur rendre visite, mais il constate qu'ils sont partis !

Peu après, Azzi Duville, qui vendait ses paniers sur le marché de Lisieux, reçut un prospectus : elle le fit lire, il parlait de l'amour de Jésus-Christ et de la guérison divine. Son fils Sino se mourait à l'hôpital et elle décida de faire venir le pasteur Alfred Gichtenaere : lorsqu'il eut prié pour Sino, celui-ci fut guéri !



A Brest où il coordonne un groupe local pentecôtiste, c'est une communauté tzigane désorientée qu'il rencontre à nouveau : aucun pasteur ne veut les accepter dans son église car tous (lui compris) leur refusent le baptême.

Voyant leur foi sincère en Jésus-Christ et leur réel changement de vie, Clément Le Cossec va alors choisir de s'attacher à eux. Lors d'une réunion dans une cave, le Saint-Esprit descendit sur sept personnes et Le Cossec se dit : la Bible elle-même déclare qu'on ne peut refuser le baptême d'eau à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit. Il décida donc de les baptiser quelques jours plus tard à la plage Saint-Marc. « Le Cossec a découvert les Tziganes de France comme sa terre de mission ». Il forme alors des prédicateurs et des pasteurs parmi les hommes de la communauté qui deviennent rapidement des leaders à la tête des groupes familiaux et des missions : il s'agit de fonder des « églises roulantes » et de trouver des interlocuteurs aux pouvoirs publics.



LA NAISSANCE DE LA MISSION TZIGANE

Une première association culturelle dite « La Délivrance, mission évangélique des tziganes de France » est fondée le 28 décembre 1957. Elle prend ensuite le titre de « Mission évangélique des tziganes de France, Vie et Lumière » en 1961. Son objet, qui inclut l'annonce de l'Évangile sur le territoire national et dans tous les pays étrangers, s'exerce prioritairement parmi les Tziganes de tous les groupes existants. En 1975, la Mission devient officiellement membre de la Fédération protestante de France (F.P.F) au titre des Unions d'Églises. Des pasteurs tziganes siègent au Conseil de la Fédération depuis cette date. Plusieurs secrétaires généraux se sont succédé et ont participé à des négociations avec les ministres de l'Intérieur successifs : le pasteur Honoré Martin de 1961 à 1986, puis le pasteur Wasso Ferret, dit Balo, de 1986 à 2005. Depuis cette date, le secrétaire général est le pasteur Mario Holderbaum.

Comme une reconnaissance publique de la Mission Vie et Lumière, son président le pasteur Georges Meyer, dit Djimmy, reçoit la Légion d'honneur des mains du ministre de l'Intérieur et des cultes, Bernard Cazeneuve, le 14 janvier 2015. On compte en 2020 en France plus de 120 000 Tziganes évangéliques soit 40% de la population des Gens du Voyage, encadrés par 2 350 prédicateurs et pasteurs. En France, la Mission regroupe 320 Églises qui accompagnent le mouvement de sédentarisation de très nombreuses familles pendant la période hivernale. Ces assemblées peuvent atteindre plus de 500 membres.



LA TRADITION DES GRANDS PASSAGES

Chaque année, la Retraite spirituelle, un premier rassemblement de printemps où sont réunies plus de 5 000 caravanes (30 000 à 35 000 personnes) a lieu à Nevoy. C'est l'occasion pour les familles de se préparer à la dispersion de l'été : les groupes itinérants s'organisent alors en « missions » qui sont tout à la fois des retrouvailles familiales et des temps forts d'évangélisation : plus de 1 000 villes sont visitées depuis le début du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août par près de 130 groupes de plusieurs dizaines de caravanes chacun qui planteront leur chapiteau successivement pour une ou deux semaines sur des aires dédiées. Cette mobilité géographique a pris le nom de grands passages, des pérégrinations organisées en concertation avec le Ministère de l'Intérieur.

A la fin de l'été, ils se retrouvent pour un dernier grand rassemblement qui clôt la période estivale : la Convention.



Chapiteau des Conventions

LA FORMATION DES PASTEURS



La première École Biblique de formation des pasteurs est créée en 1966 dans le Loiret (Les Choux). En 1978, le centre de formation des prédicateurs se déplace dans le Cher (Ennordres) où il restera jusqu'en 1988. C'est à cette période que le Centre international de formation biblique Vie et Lumière (CIFB) fait son retour dans le Loiret, à Nevoy près de Gien, sur le terrain de 128 hectares acquis par l'association qui sert aux grands rassemblements annuels de printemps.

LES ACTIONS SOCIALES ET EDUCATIVES

Dès les années 1960, une Action sociale est organisée : elle deviendra dans les années 1980 l'Action sociale nationale Internationale tzigane (ASNIT) : elle « s'adresse à toutes ethnies, de toutes obédiences religieuses (Manouches, Sintis, Gitans, Yéniches et Roms) et aux voyageurs qui en ont le mode de vie ». Son objectif est de « garantir un projet global de prévention de l'exclusion et de promotion sociale des familles ». Sa finalité : favoriser l'épanouissement des Gens du Voyage, en préservant leur identité, leur mode de vie et leur histoire. Chargée d'un travail de médiation et de soutien auprès des Gens du voyage, l'ASNIT est membre de la Commission nationale consultative des Gens du voyage. Elle emploie des salariés et des médiateurs départementaux bénévoles. Elle participe activement aux réunions préfectorales pour l'élaboration des schémas départementaux d'accueil et la création des terrains de stationnement. En relation avec l'Éducation nationale, des projets de caravanes écoles ont vu le jour dans plusieurs départements, ainsi que la création de plusieurs postes de médiation scolaire.

Depuis 1983, la Mission Vie et Lumière participe à l'aumônerie des prisons de la Fédération protestante. Une cinquantaine de pasteurs sont agréés par la Fédération et par le Ministère de la Justice pour exercer leur ministère dans les prisons. En 2015, un petit groupe de protestants se réunit pour créer l'Association protestante des Amis des Tziganes (APATZI) avec pour objectif de défendre le droit des Gens du Voyage, pour conserver leur mode de vie et encourager les liens fraternels entre les communautés protestantes. L'Association devient membre de la Fédération protestante de France en 2018.

LA STRUCTURE INTERNATIONALE

Très rapidement, le mouvement d'évangélisation mis en place par le pasteur Le Cossec dépasse les frontières et touche tous les pays d'Europe occidentale. Des liens solides unissent ces pays et des actions communes sont menées dans de nombreuses autres nations : Inde, Pays de l'Est, Amérique, Australie.

En 2017, on pouvait estimer à plus d'un million et demi le nombre des Gens du Voyage évangéliques, implantés dans plus de 44 pays à travers le monde. Le Gypsies and Travellers International Evangelical Fellowship (GATIEF) agit dans le domaine social, éducatif, judiciaire, humanitaire et médical dans les Pays de l'Est.



Représentants APATZI



Étude biblique à Moscou (GATIEF)